

Affaire n° UNDT/NY/2019/021
Jugement n° UNDT/2020/206

8. e du

s

9. 1 2 du Statut du Tribunal du
contentieux administratif, un membre du personnel peut contester « une décision
contrat de travail ». Pour que sa demande soit recevable, le requérant doit pouvoir

[ST/SGB/2008/5](#)

UNDT/NY/2020/21.

b) _____
le délai imparti

12.

des décisions contestées dans le délai de soixante jours prévu par la disposition 11.2 c) du Règlement du personnel. Il indique que le requérant semble contester une décision

